

REPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT
à l'interpellation Maurice Neyroud et consorts - Pour une mise en valeur de notre vignoble
héroïque (26_INT_78)

Rappel de l'intervention parlementaire

La viticulture vaudoise fait face à une crise sans précédent. Le consommateur suisse-allemand se tourne vers les vins étrangers et la baisse continue de la consommation ajoute une difficulté à l'économie viti-vinicole.

Le vignoble vaudois mérite d'être valorisé, il est cultivé avec un savoir-faire et des critères durables reconnus dans le monde entier. Les conditions de culture souvent extrême, souvent en terrasses, dont une partie est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Du 05 au 08 mai a eu lieu à Montreux le 8ème Congrès International sur la Viticulture de Montagne et/ou en Forte Pente, ce congrès est organisé par le CERVIM, Organisme international constitué en 1987 sous les auspices de l'OIV, l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin.

Plus de 120 spécialistes de 12 pays différents ont participé à ce congrès avec pour but d'échanger et de partager les bonnes pratiques des vignobles héroïques. Il s'agit également de valoriser le travail pour cultiver la vigne dans ces vignobles extrêmes, mais également de mettre en valeur les vins qui sont produits.

Un concours des vins extrêmes est organisé chaque année et plusieurs producteurs vaudois ont été médaillés.

Le canton du Valais a demandé son inscription au CERVIM il y a quelques semaines.

En conclusion, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Le Conseil d'Etat connaît-il l'existence du CERVIM ?*
- *Le Conseil d'Etat, conscient des grandes difficultés que traverse la viticulture vaudoise, et à l'instar du canton du valais, souhaite-il devenir membre du CERVIM*

Réponse du Conseil d'État

1. *Le Conseil d'Etat connaît-il l'existence du CERVIM ?*

Le CERVIM est le Centre Européen de recherche, maintien et promotion de la viticulture héroïque de montagne dont le siège est à Aoste. Cette organisation, en place depuis 1987 sous le patronyme de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), est réputée pour son concours annuel « Mondial des vins extrêmes » et pour ses activités et projets de recherche au profit des vignobles héroïques de plus de 30 % de pente et/ou en terrasses et des petites îles.

En Suisse, la viticulture a par nécessité été implantée dans les zones en pente, exposées au Sud, le long de lac, cultivée en terrasses ou dans le sens de la pente. On estime à 40 % les surfaces viticoles nationales qui répondent aux critères du CERVIM. Dans le canton de Vaud, Lavaux et le Chablais y répondent à plus de 90 %. Ces situations de pente se rencontrent également à La Côte (Féchy, Mont sur Rolle, etc.) et dans le nord du canton (Bonvillars, Côtes de l'Orbe, Concise, etc.).

Le CERVIM met sur pied tous les trois ans un congrès international que le centre de cultures spéciales de la DGAV a eu le privilège d'organiser à Montreux du 6 au 8 mai 2026, avec des excursions à Lavaux, dans le Chablais et en Valais, où 120 personnes de 12 pays différents ont participé avec enthousiasme.

Actuellement, dix régions font partie des membres associatifs institutionnels de catégorie A, avec l'adhésion en 2026 du canton du Valais et de la région Frioul-Vénétie-Giulia (cotisation annuelle de 5'500 € et participation au conseil d'administration du CERVIM). La catégorie B (chambres du commerce, communes, interprofessions – cotisation annuelle de 1'600 €) englobe 126 associés, dont la Communauté de la vigne et du vin de Lavaux (CVVL depuis 2024) et la catégorie C (caves indépendantes, instituts de recherche, avec cotisation annuelle de 100 €) regroupe 104 entités de dix pays différents. Indépendamment de la catégorie de membre, le logo du CERVIM « viticulture héroïque » peut être utilisé à des fins promotionnelles sans restriction.

2. *Le Conseil d'Etat, conscient des grandes difficultés que traverse la viticulture vaudoise, et à l'instar du canton du valais, souhaite-il devenir membre du CERVIM*

Par le Plan de relance du vignoble vaudois (2022-2027) et le Plan d'action « Avenir de la viticulture vaudoise » (2025-2028), le Conseil d'État ne suit pas seulement la situation économique difficile du vignoble vaudois, mais prend les mesures de soutien structurelles nécessaires à son maintien dans les meilleures conditions possibles.

Une adhésion au CERVIM comme canton ou organisation active dans la promotion du vin et la reconnaissance des vignobles héroïques du canton peut présenter de nombreux avantages dans un nouvel élan de marketing pour la viticulture de montagne, en en donnant une image positive et en permettant de revisiter la production vitivinicole sous l'angle de l'appartenance aux grands vignobles héroïques du monde. Une adhésion au CERVIM offre également une nouvelle opportunité de marketing pour les produits uniques des terroirs vaudois qui font face à une concurrence souvent déloyale des vins étrangers avec des frais de production parmi les plus élevés du monde.

Pour exemple, l'adhésion du canton du Valais comme membre institutionnel lui donne l'avantage de participer au conseil d'administration, avec la possibilité d'une remise des prix du mondial des vins extrêmes sur son territoire. La reconnaissance des vignobles héroïques par leur labélisation dans les régions qui adhèrent au CERVIM engendre en outre une augmentation des prix de vente pour des produits d'exception, des cépages uniques et un marché mieux reconnu par les consommateurs.

Le congrès du CERVIM 2026 à Montreux a montré l'intérêt majeur de cette organisation internationale en termes de marketing pour les membres présents.

Au vu de ce constat positif, le Conseil d'État est favorable à l'adhésion du canton de Vaud au CERVIM de manière durable. Sous réserve d'acceptation, les frais nécessaires qui découlent de cette adhésion seront portés au budget 2027.

Le Conseil d'État encourage également toute organisation active dans la promotion du vin à y adhérer.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 16 septembre 2026.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni